

RAPPORT DE VISITE DE LA MAISON D'ARRÊT DE STRASBOURG

EN DATE DU 22 JUILLET 2025

Rapport établi par Maître Nathalie GOLDBERG, Membre du Conseil de l'Ordre, Maître Xavier METZGER, Membre du Conseil de l'Ordre et Secrétaire Général de la Commission Pénale du Conseil de l'Ordre.

➤ **Arrivée et accueil par la Directrice**

Nous arrivons à la Maison d'Arrêt vers 9h.

Nous sommes accueillis par Madame _____, Directrice de l'établissement.

Elle nous accueille dans son bureau sans difficulté en présence de Madame _____, Chef de cabinet de la Direction Interrégionales des Services Pénitentiaires du Grand Est et Monsieur _____, Chef d'Unité des Politiques Publiques d'Insertion à la DISP.

Madame la Directrice nous explique que l'effectif actuel de la Maison d'Arrêt est de 707 personnes qui est un des taux les plus faibles atteint récemment puisque, il y a quelques mois, la Maison d'Arrêt comptait plus de 770 détenus alors même que la capacité est de 432 places.

Elle explique cette baisse par une politique pénale légèrement modifiée par le Parquet, ainsi que des transferts d'établissement pour peine, 8 détenus étaient transférés aujourd'hui partout en France, 15 la semaine dernière.

Enfin, il nous est précisé que les Juges des Applications des Peines et le Parquet ont travaillé ensemble pour permettre davantage de réductions de peines, ainsi qu'un octroi plus important de bracelets électroniques et la mise en place d'expulsions.

La semaine se serait déroulée sans incident, ce qui permettrait de mieux gérer les conflits.

Le quartier isolement dispose de 18 places et 9 étaient occupées par des détenus particulièrement sensibles.

Il y a davantage de surveillants pour la Brigade QI, QD et UDV, puisque leur effectif est récemment passé de 12 à 15 personnels.

Il reste 25 vacances de postes de surveillants au sein de la Maison d'Arrêt, mais l'inversion de la tendance est progressive en raison, d'une part, d'une politique de recrutement massive, et d'autre part, d'une réforme nationale de changement de catégorie de CAB comme pour la police et la gendarmerie.

Madame la Directrice rappelle également que malgré ses efforts, l'établissement est dans un état de vétusté importante.

Deux millions d'euros auraient été budgétisés pour travailler sur l'étanchéité des toits.

Elle explique que quinze jours avant notre visite, les toits-terrasses de la Maison d'Arrêt ont été nettoyés, ce qui n'avait pas été fait depuis trente ans, de sorte que plusieurs conduites d'évacuation étaient bouchées et que l'établissement présentait d'importants problèmes de stagnation et d'infiltration d'eau.

Elle indique que grâce à ce travail de nettoyage, relativement simple, l'étanchéité des toits s'est nettement améliorée.

Madame la Directrice explique qu'un travail de traçabilité des travaux sur chaque bâtiment est en cours, grâce à l'intervention d'un Directeur Technique qui met à jour les plans des bâtiments, ce qui n'aurait, jusqu'alors, jamais été fait.

Nous évoquons avec elle la présence de nuisibles, suite à la précédente visite de novembre 2024.

Elle indique que la société RADICAL est passée à deux reprises. Les personnels ont également levé des doutes sur la présence de punaises de lits et ont tenté d'expérimenter une chasse aux nuisibles avec des furets, ce qui n'a pas été concluant.

Par ailleurs, les détenus participent au nettoyage des cours grâce à la mise en place de chantiers et des détenus ayant le poste d'auxiliaire.

Elle estime que l'établissement est assez propre, mais vétuste, et qu'il y a beaucoup de détenus classés.

➤ Greffe de la Maison d'arrêt

Nous nous sommes ensuite rendus au Greffe, où nous rencontrons Monsieur _____, Directeur du Greffe.

Jusqu'à présent, le transfert le plus éloigné a été à VILLENAUXE-LA-GRANDE près de Paris.

Par ailleurs, l'orientation se fait en priorité vers les Centres de Détention pour un taux d'occupation qui tend à être proche de 100%.

Nous nous intéressons à **la notification des décisions d'éloignement** prises par la Préfecture à l'encontre des ressortissants étrangers.

Monsieur le Directeur du Greffe nous indique que cela se passe très mal et constitue « *une charge de travail colossal* ».

Il affirme qu'il n'y a pas d'interprètes, les détenus ne comprennent donc pas la décision et ne veulent pas la signer parce qu'ils pensent qu'ils y souscrivent.

Par ailleurs, le Greffe doit répondre à un volume important d'interrogations de la part des détenus au sujet de la décision préfectorale.

Nous lui posons la question de savoir si les **notifications continuent d'avoir lieu le vendredi en fin d'après-midi** et il nous indique que ce ne sont pas les pratiques actuelles du Greffe de la Maison d'Arrêt. Il n'y a d'ailleurs pas de notification des mesures d'éloignement le week-end.

Il nous est indiqué que, avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, un nouveau marché est en cours de signature pour de l'interprétariat, ce qui permettrait de simplifier la notification desdites décisions.

Il est également évoqué les problématiques liées au **retrait de titre de séjour** qui, selon le Directeur de Greffe, est une mission très compliquée.

Nous demandons enfin si des **prises d'empreintes des ressortissants étrangers** sont effectuées. Il nous est répondu que non, et que la Maison d'Arrêt ne dispose pas de ce type de fichiers.

Les seules empreintes transmises à la Préfecture sont celles figurant sur la fiche d'écrou à l'arrivée de la personne détenue.

Nous demandons à nos interlocuteurs de nous montrer l'endroit où il est possible pour les détenus de lire les décisions qui leur sont notifiées, ou encore les dossiers pénaux auxquels ils peuvent avoir accès. Nous sommes dirigés vers des très petits box d'attente, très spartiates et étroits, à côté du Greffe, démunis de tables.

Le Directeur de Greffe nous indique que souvent, ces décisions (tant d'éloignement que de Justice) nécessitent de nombreux entretiens avec les Conseillers de Probation d'Insertion. Il s'agit, en fait, de ce qui est qualifié d'une deuxième « *effet kiss cool* ». Il est question de peut-être mettre à jour des fiches pénales d'information.

Les questions d'aménagement de peines, de demandes de mises en liberté, de demandes d'avocat, ou encore des demandes de transfert sont récurrentes.

Puis, Monsieur le Directeur de Greffe nous précise que les effectifs du Greffe vont augmenter d'ici à septembre, avec trois agents écrous et trois surveillantes travaillant en 12 heures.

Il explique qu'il y a beaucoup de pressions, de stress et de souffrances pour leur personnel.

Il affirme aussi recevoir 300 à 400 mails par jour de notifications sur la boîte structurelle du Greffe de la Maison d'Arrêt, qui nécessitent tous d'être traités en temps réel.

Il est juste indiqué que 26 femmes occupent actuellement le quartier femme de la Maison d'Arrêt.

Nous commençons donc la visite par le bâtiment A, 2^{ème} étage, quartier des arrivants.

Il nous est dit qu'il n'y a plus aucun matelas au sol dans ces cellules.

Il y a actuellement 23 arrivants pour une capacité de 38, alors que nous étions après les arrivées du week-end.

Les arrivants restent dans ces cellules entre quatre jours et trois semaines.

Ils disposent de box individuels et de douches individuelles qui sont nettoyées tous les jours.

Toutefois, les douches sont, comme pour l'ensemble de la Maison d'Arrêt, prévues les lundis, mercredis et vendredis entre 7h30 et 10h.

Il existe une seule cellule pouvant accueillir quatre détenus, pour laquelle les personnes dites vulnérables sont privilégiées.

➤ Visite Bâtiment A

Nous continuons la visite du bâtiment A au 3^{ème} étage.

Nous constatons des **fuites d'eau de canalisations**. A cet étage, les prévenus sont majoritaires par rapport aux condamnés.

Ils sont regroupés en fonction de leur profil, âge et infraction, mais également en fonction de leur langue pour permettre une meilleure cohabitation avec leurs co-détenus.

Il nous est précisé que des **kits d'hygiène** sont distribués, notamment aux indigents.

Le seuil d'indigence est fixé à 60€ par mois.

Ces personnes bénéficient de 30€ supplémentaires pour cantiner.

Entretien détenu

Nous rencontrons un détenu à cet étage, qui nous indique avoir été condamné à 4 ans d'emprisonnement, et être incarcéré depuis environ 18 mois.

Il craint de se rendre aux douches. Il ne se lave donc qu'une seule fois par semaine.

Il a parfois des crises d'anxiété et a pris rendez-vous avec le SMPR.

Il dit que la détention se passe bien, que la gestion de la Maison d'Arrêt est plus sévère que celle de Metz, mais que l'hygiène y est moins problématique.

Il indique que les surveillants interviennent entre 10 à 15 minutes après leur sollicitation.

Nous voyons également une **salle d'entretien SPIP** et il nous est indiqué qu'il y a, à chaque étage, ce type de salle d'entretien. Celle-ci n'appelle aucune observation particulière.

Entretien détenu

Nous nous entretenons également avec l'occupant d'une cellule de cet étage, qui nous indique avoir été jugé en janvier 2025, il s'agit de sa première détention.

Il peut se doucher trois fois par semaine et sortir en promenade une fois par jour pendant deux heures. Il indique qu'il a acheté un ventilateur lors de la canicule pour 19€.

Il dit, concernant le régime alimentaire, qu'il n'y a pas de viande halal distribuée par la Maison d'Arrêt mais il s'en accommode en demandant du poisson.

Le téléphone fonctionne. Il lui est demandé s'il a déjà vu des nuisibles type souris ou rat et il répond qu'il aperçoit des rats à l'extérieur en cours de promenade.

Nous visitons ensuite le **4^{ème} étage du bâtiment A**, où il y a essentiellement des prévenus.

Entretien détenu

Nous rencontrons un détenu qui est là depuis un mois et qui est condamné à une peine de douze mois d'emprisonnement.

Il indique que la tablette numérique ne fonctionne pas, que le téléphone fonctionne et qu'il n'a pas vu de souris.

Son co-détenu nous indique, quant à lui, avoir vu deux fois des souris ainsi que des cafards et être présent dans cet établissement depuis trois ans, qu'il est un détenu modèle.

Ensuite, nous revenons au **2^{ème} étage du bâtiment A** où nous apercevons le **bureau des psychologues de l'EPSAN**, rattachés au SMPR, qui assurent des permanences toute la semaine.

Nous passons devant la **cellule dans laquelle un incendie a été déploré** à la fin du mois de juin, c'est la cellule A221 et nous nous permettons de nous entretenir avec les détenus des cellules avoisinantes.

Entretien détenu

Nous commençons par une cellule adjacente, mais personne ne nous répond. Les détenus semblent dormir.

Dans une cellule proche, le détenu nous indique ne pas être là depuis longtemps. Il était au A5 quand la cellule a pris feu.

Il a entendu des rumeurs sur la chanson de Johnny Hallyday qui aurait été diffusée durant l'incendie, mais n'a lui-même rien entendu.

Il indique que l'intervention des surveillants est sollicitée à l'aide du bouton idoine, ces derniers arrivent dans les 2 à 3 minutes.

La tablette numérique fonctionne ainsi que le téléphone.

Il semble vulnérable et indique avoir été pris en charge par le SMPR.

Nous nous entretenons avec un détenu de la cellule voisine de celle qui a brûlé.

Il nous dit être en détention provisoire, avoir été présent dans sa cellule quand la cellule voisine a pris feu. Il a tout entendu et a senti un courant d'air. Il croyait d'abord qu'il s'agissait de papiers qui brûlaient, puis il a entendu son voisin de cellule s'exclamer « *j'étouffe* », « *j'arrive plus à respirer* ». Il savait que son voisin était aveugle.

Il a sonné pour prévenir les surveillants, et qui sont intervenus dans sa propre cellule au bout de deux minutes, et ont sorti tous les détenus des cellules avoisinantes de la cellule qui était en train de brûler pour les mettre dans la salle d'attente devant le kiosque de la course.

Ils sont intervenus ensuite, au bout de 20 minutes environ, sur la cellule dans laquelle se déroulait l'incendie.

De la fumée sortait par les portes. Nous constatons, en effet, encore des traces de fumée noire au-dessus de la porte.

Le détenu nous indique ne pas avoir entendu crier, simplement tousser fortement.

Il n'a pas entendu de musique non plus.

Concernant les nuisibles, il n'a rien à signaler.

Il nous explique toutefois être particulièrement choqué par les derniers événements et qu'il a aperçu le détenu qui est décédé dans l'incendie, couché au sol par les surveillants avec des traces de brûlure, alors qu'il ne semblait plus respirer.

Il affirme qu'aucune prise en charge psychologique n'a été mise en place.

Il faut noter qu'actuellement, il n'y a pas d'odeurs particulières à déplorer.

➤ **Visite Bâtiment B2**

Nous passons au bâtiment B2, l'étage des travailleurs.

Au B1, les détenus ont des profils sensibles/vulnérables, 80% de AIS, personnes âgées ou jeunes primaires. Il n'y aurait pas d'incident.

Entretien détenu

Nous rencontrons les occupants d'une cellule de cet étage. Cette cellule est particulière puisqu'elle dispose de six lits et nous rencontrons cinq des détenus présents.

Ils nous expliquent avoir déjà vu plusieurs fois des cafards. Un des détenus nous indique lors de l'incendie de la cellule du bâtiment A2, ils ont aperçu beaucoup de fumée s'échappant par les fenêtres.

Ils indiquent que, lorsqu'ils sonnent, les surveillants interviennent dans les 15 minutes. Parfois, mais rarement, ils interviennent au bout d'une heure.

Un des détenus nous livre que depuis la visite du Préfet, il n'y a plus de matelas par terre.

Un autre, nous explique avoir subi une fouille à nu dont il est particulièrement choqué il y a environ 2deux semaines, parce que les surveillants suspectaient qu'il détenait un téléphone portable dans sa cellule.

Nous visitons ensuite une autre cellule de cet étage.

Le détenu avance cette fois que le temps d'intervention des surveillants est en général de 15 et 20 minutes. Il qualifie ce délai de « plutôt rapide » et a de bonne relation avec le gradé.

Il a toutefois été agressé extrêmement violemment en promenade.

Il est resté environ 45 minutes, totalement inconscient et en sang, avant d'être secouru.

Le détenu présente une très importante cicatrice chirurgicale, de part en part de son crâne.

Cela pose la question de l'intervention des conditions d'intervention des surveillants dans les cours, en cas d'agressions physique ou d'accident.

Il explique qu'il y a beaucoup de cafards dans sa cellule.

Pendant la canicule, il essayait de se protéger du soleil avec des draps et avait acheté, en cantinant un ventilateur, à 19€.

Il déplore ne plus travailler depuis sept mois parce qu'il a été déclassé en raison d'un incident.

Suite à cet entretien, nous demandons à nos accompagnants quelles sont les **consignes que les surveillants doivent appliquer en cas d'incident en promenade.**

Il nous est répondu que, selon les pratiques référentielles opérationnelles, il est interdit aux surveillants d'intervenir dans les promenades pour ne pas se retrouver en sous-effectif et pour éviter toute prise d'otage.

En cas de nécessité, les surveillants doivent intervenir de manière groupée, après s'être défaits de leurs clés, et en coordination avec les miradors. Seul un gradé qui peut ensuite ouvrir les portes.

Nous visitons également les **cellules de protection d'urgence, les CPRO.** La Maison d'Arrêt de Strasbourg en compte deux.

Il nous est dit que les détenus qui y sont placés sont ceux qui présentent des crises suicidaires aiguës et pour qui se voit remettre une dotation de protection de ce genre (DPU), et notamment une couverture anti-suicide.

Le surveillant explique qu'il y a environ **2 à 3 CPRO par semaine et environ 40 signalements par jour au SMPR.**

Il nous indique que les placements en CPRO sont **d'une durée de 24 heures et que le renouvellement de la mesure est particulièrement exceptionnel.**

Nous visitons encore **deux cellules PMR**, qui sont occupées, et dotées de matelas à air pour éviter les escarres.

Entretien détenu

Le premier détenu avec lequel nous nous entretenons nous indique qu'il a passé un mois et une semaine dans le quartier des arrivants, sans bénéficier de matelas anti-escarres ni d'aménagement particulier.

Il a ensuite été placé au quartier disciplinaire pendant six jours et nous fait part de la révocation successive de ses peines de sursis. Il a déjà effectué un an et demi à la Maison d'Arrêt de Reims et il indique que sa détention au sein de celle de Strasbourg se passe très mal.

Il a sollicité des activités sportives adaptées, mais il n'a toujours pas eu de réponse.

Il indique que les surveillants n'interviennent pas immédiatement quand il sonne mais seulement deux heures plus tard, et jamais dans la demi-heure.

Il dit également qu'il n'a pas d'aide pour nettoyer sa cellule, laquelle est donc très peu entretenue, puisqu'il est en fauteuil roulant.

Par ailleurs, il ne dispose pas de code d'accès pour la tablette, ni de téléphone, et il n'a pas pu faire de demande pour obtenir un avocat.

Il soutient que ses droits ne sont pas respectés en détention.

Le 2^{ème} détenu en cellule PMR est un étranger qui ne parle pas français et avec lequel nous n'avons, de ce fait, pas pu nous entretenir.

Nous visitons ensuite **l'unité sanitaire rattachée aux HUS.**

Il s'agit en réalité d'une **maison médicale de santé** qui dépend des HUS. Il n'y a pas de psychologue, mais une équipe qui dépend de l'EPSAN du SMPR et nous nous entretenons avec la cadre de santé.

L'unité nous paraît particulièrement propre et extrêmement bien fournie.

En effet, nous visitons la **salle de soins** où les prises de sang sont faites à tous les arrivants pour des dépistages multiples, notamment syphilis, hépatite B et quelques fois VIH.

La cadre de santé nous indique que le service mène un travail important de vaccination, et que le public de la maison d'arrêt est particulièrement vaccinosceptique.

Les jeunes sont également vaccinés pour les méningites.

Concernant les effectifs, elle nous indique qu'il y a 9 ETP d'infirmières, 2 ETP médecins et 1 ETP interne.

Idéalement, un **médecin et un interne** sont présents. Actuellement, un médecin est présent par demi-journée, et un interne par demi-journée.

Il y a également des **consultations gynécologiques**, deux demi-journées par mois.

Il y a eu une naissance récemment, ainsi que l'arrivée d'une femme enceinte en détention.

Dans ce cas, les rendez-vous de suivi avec l'Hôpital de Hautepierre se font via l'unité sanitaire.

La cadre de santé précise que l'effectif de l'unité correspond à la capacité initialement prévue de la maison d'arrêt, c'est-à-dire 430 détenus.

Pour autant, et pour le moment, l'unité fonctionne bien.

Nous rencontrons également un **kinésithérapeute**, présent à mi-temps.

Il indique consulter quatre matins par semaine, et que nombre de personnes ont des problèmes, notamment de dos.

Il y a également des consultations **dentaires**, à raison de sept demi-journées par semaine, et une assistante dentaire est présente tous les jours.

Il est possible de consulter un **orthoptiste** deux fois par mois et il existe une « *convention lunettes* » qui permet la fabrication de lunettes pour les détenus.

Enfin, un **dermatologue** consulte également deux fois par mois avec des entretiens infirmiers réguliers.

L'unité a été refaite il y a 10 ans. Elle est équipée notamment d'une **salle radio** qui sera dotée en septembre d'un **appareil panoramique dentaire** et la cadre de santé nous indique qu'il y a effectivement énormément de sollicitations pour des problèmes de dents en raison du public toxicomane de la maison d'arrêt, populations qui présente une dentition particulièrement dégradée.

Toutefois, et de façon étonnante, nous n'y croisons aucun détenu.

La plupart des personnes détenues nous ont affirmé adresser des requêtes, mais que celles-ci demeuraient lettres mortes.

A l'inverse, la cadre de santé nous explique que, bien souvent, les détenus se désistent de leurs rendez-vous (exemple : un détenu a une rage de dent, prend rendez-vous, est placé sous traitement médicamenteux, et ne se présente pas pour l'intervention car il se sent mieux).

Cette explication laisse quelque peu perplexe, compte tenu du nombre de plaintes exprimées.

Par ailleurs, au sein de l'établissement pénitentiaire, sont présents quatre **médecins psychiatres**, mais qui ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de l'unité sanitaire puisqu'ils sont **rattachés à l'EPSAN** et donc au SMPR.

La cadre nous explique qu'il y a une **culture du signalement très forte**, tant par le personnel médical que par les surveillants, et en général, chacun signale par téléphone doublé d'un mail.

Nous rencontrons ensuite le **Docteur** , **médecin chef de l'unité SMPR**, où se trouveraient sept à huit personnes.

Les détenus disposent d'une cour de promenade séparée, et sont suivis plusieurs fois par jour. Ils bénéficient d'activités spécifiques avec des soins plus resserrés.

Le Docteur est en poste à la maison d'arrêt depuis sept ans et nous indique que l'unité est notamment financée par l'ARS.

Il indique qu'un poste est toujours ouvert mais que personne ne postule, et qu'il y a un déficit important d'infirmiers.

Il nous explique que selon lui, la surpopulation carcérale a modifié les pratiques des médecins.

Il y a en effet davantage de tensions dans le suivi, qui se fait de manière plus courte.

Une permanence quotidienne existe afin de répondre davantage à des questions de stress, au détriment des questions de fond

Il tente ainsi de recentrer l'unité sur les soins de fond.

La structure est également dotée d'un **addictologue**.

Il indique que des incidents ont lieu, puisque la population de la maison d'arrêt aurait une tendance importante au passage à l'acte.

Les affaires urgentes sont dirigées vers la **permanence qui reste très difficile à gérer au quotidien**, puisqu'il nous rappelle qu'il y a environ 40 signalements par jour qui nécessitent une réponse immédiate, ou en tout cas un traitement, pour ensuite prévoir des rendez-vous plus différés.

Il y a donc au sein du service médico-psychologique régionale, dix cellules d'hébergement, ainsi que des patients reçus de façon ambulatoire sur certificat médical.

Nous demandons à rencontrer des détenus présents dans cete unité, mais après consultation entre les professionnels de santé, le Docteur nous indique que cela n'est pas souhaitable, au regard de l'état psychique de ces détenus qui n'est pas stabilisé.

Nous visitons enfin les bureaux au 1^{er} étage, doté d'une salle de soins, puis au 2^{ème} étage, la salle d'activité qui n'est pas uniquement dédiée aux activités du SMPR.

Il nous est rappelé qu'en juin 2024, s'est déroulé un **incident au rez-de-chaussée** juste avant l'entrée dans l'unité d'hébergement, puisqu'un détenu a tenté de prendre en otage un médecin du SMPR.

Une salle d'attente a donc été créée.

Lors de notre entretien avec le Docteur , celui-ci nous explique qu'il est très frustrant de voir que, parfois, **les soins qui ont été initiés par le SMPR avec le détenu sont voués à l'échec**, en raison de l'absence de suivi social et/ou médical à la sortie, d'autant que la précarité économique de certains détenus ne leur permet pas ensuite de prioriser leur santé au moment de leur libération.

Notre visite s'achève sur la visite de ce bâtiment.

Elle s'est déroulée pendant environ quatre heures.

Nous avons été reçus de façon respectueuse.

CONCLUSIONS

La maison d'arrêt connaît des problèmes d'insalubrité liés à une étanchéité défectueuse et plusieurs détenus rencontrés se sont plaints de la présence de nuisibles.

L'état général des cellules est très vétuste, les sanitaires étant rouillés et entartrés, ce qui ne nous paraît pas compatible avec des conditions dignes de détention.

Il semble toutefois que des efforts aient récemment été accomplis, notamment pour faire disparaître les matelas au sol, limiter la présence de nuisibles et d'infiltration d'eau. Ceux-ci doivent se poursuivre pour obtenir des résultats satisfaisants.

La problématique de la surpopulation carcérale est réelle, bien qu'en légère diminution.

Si l'unité sanitaire est particulièrement bien équipée, nous avons été surpris de n'y croiser aucun détenu.

La sécurité des détenus en promenade semble reposer essentiellement sur l'entraide, sans que le personnel pénitentiaire y soit acteur, ce qui pourrait être source de difficultés majeures.

ANNEXES PHOTOS

GREFFE



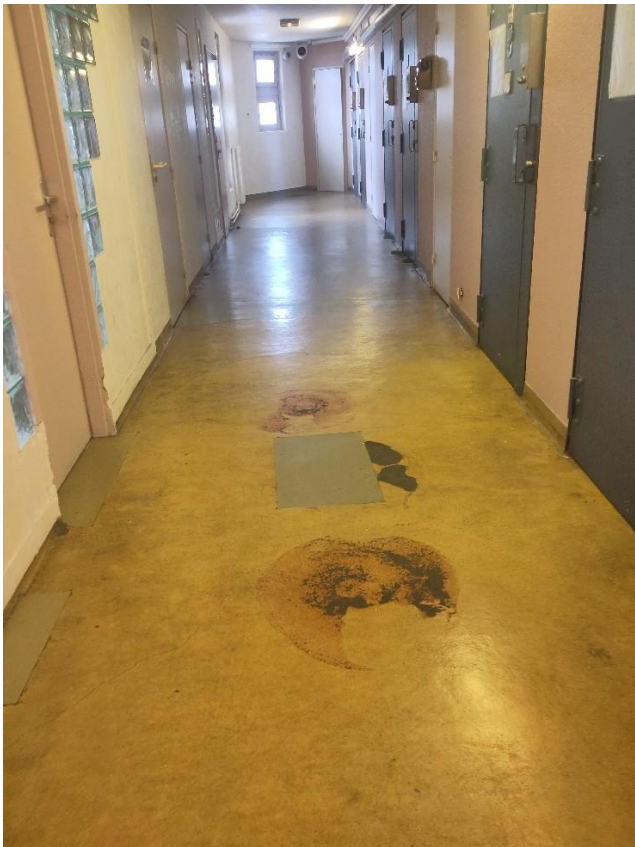


SALLE D'ATTENTE ARRIVEE



VETUSTE ET INFILTRATION

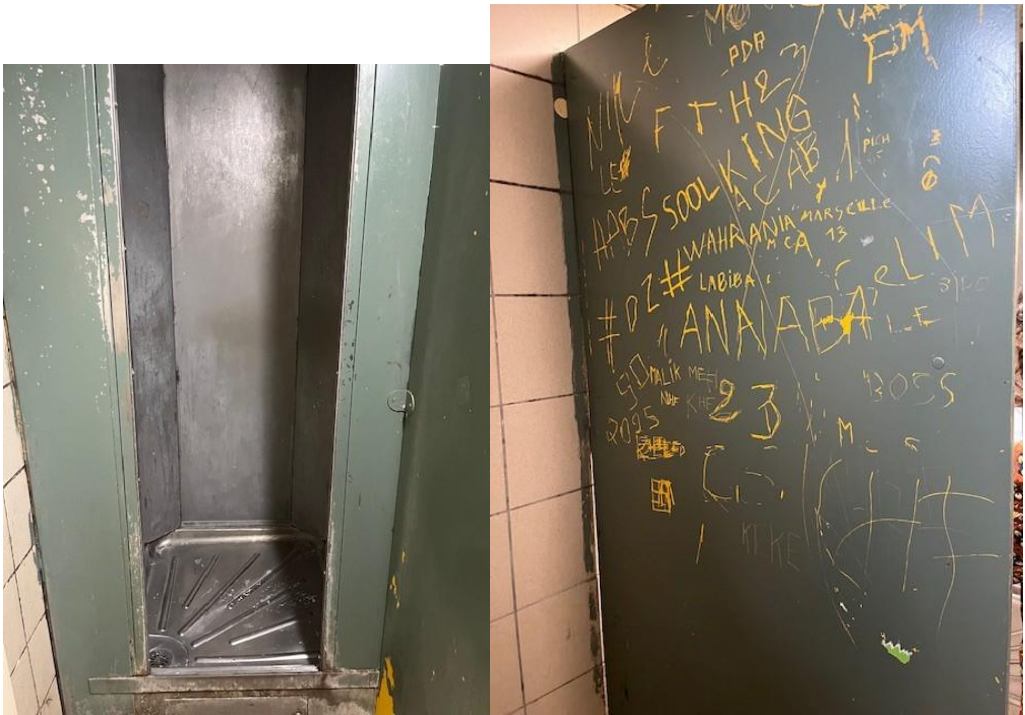






DOUCHES ET SANITAIRES







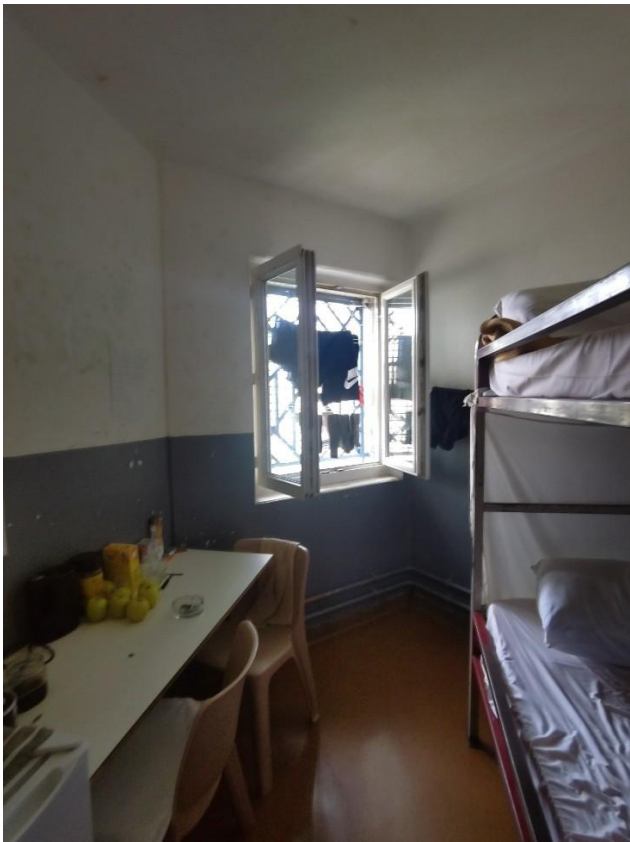


SANITAIRES RENOVES



CELLULES











CELLULE DE 6 PLACES



BUREAU SPIP



CELLULE DE PROTECTION D'URGENCE



CELLULE PMR









COUR



UNITE SMPR AVEC COUR PROMENADE SEPREEE

